

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01628
Numéro SIREN : 301 252 870
Nom ou dénomination : QUARON

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 6040

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 3 Rue de la Buhotière 35091 Rennes		Durée de l'exercice précédent* 14				
Numéro SIRET* 3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 28022021				
		N-1 29022020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	94 628 AC	59 727	34 901	53 674
		Frais de développement * CX	23 818 CQ	23 818	0	126
		Concessions, brevets et droits similaires AF	2 319 140 AG	422 401	1 896 739	1 654 307
		Fonds commercial (1) AH	1 785 523 AI		1 785 523	1 785 523
		Autres immobilisations incorporelles AJ	2 785 135 AK	1 098 305	1 686 830	24 396
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	76 280 AM		76 280	204 888
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	2 671 536 AO	853 539	1 817 997	1 841 844
		Constructions AP	11 033 358 AQ	4 145 246	6 888 111	7 108 455
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	9 647 938 AS	5 049 982	4 597 956	4 735 906
		Autres immobilisations corporelles AT	14 883 352 AU	11 689 153	3 194 199	3 496 789
		Immobilisations en cours AV	1 011 689 AW		1 011 689	1 594 062
		Avances et acomptes AX	AY			9 340
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	1 796 629 CV	51 271	1 745 358	1 745 358
		Créances rattachées à des participations BB	6 556 BC		6 556	
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	5 302 732 BG		5 302 732	5 302 732
		Autres immobilisations financières* BH	3 895 BI		3 895	3 895
TOTAL (II) BJ		53 442 216 BK	23 393 444	30 048 772	29 561 303	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	715 554 BM		715 554	481 867
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	10 616 898 BU	103 958	10 512 940	10 960 257
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	281 434 BW		281 434	223 583
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 089 915 BY	113 717	3 976 198	2 818 400
		Autres créances (3) BZ	33 215 235 CA		33 215 235	24 912 180
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
	Disponibilités CF	1 141 890 CG		1 141 890	1 324 182	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	160 234 CI		160 234	249 723	
	TOTAL (III) CJ	50 221 163 CK	217 675	50 003 488	40 970 195	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		103 663 380 1A	23 611 119	80 052 260	70 531 499	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 232 314)	DA	9 232 314	9 232 314
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	28 212	28 212
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	923 231	923 231
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	15 690 812	6 952 888
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 350 750	8 737 924
	Subventions d'investissement	DJ	200 000	100 000
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	36 425 320	25 974 570
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	1 652 566	1 642 386
	TOTAL (III)	DR	1 652 566	1 642 386
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 805 654	2 543 923
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	2 045 529	1 911 070
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 099 143	22 261 344
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 642 096	7 445 630
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	940 308	909 374
	Autres dettes	EA	8 441 639	7 843 198
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	41 974 372	42 914 541	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	80 052 260	70 531 499	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 230 033	41 508 498
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	163 659 155	FB	3 185 166	FC	166 844 322	194 930 654	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	2 822 596	FH	60 121	FI	2 882 718	3 784 935
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	166 481 752	FK	3 245 288	FL	169 727 040	198 715 589	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		46 349	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	306 835	347 384	
	Autres produits (1) (11)					FQ	269 665	269 934	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	170 303 541	199 379 258
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	105 244 499	129 004 275
Variation de stock (marchandises)*					FT	459 121	1 124 742		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 373 163	6 249 149		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(233 686)	4 043		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	21 354 250	24 939 724		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 115 181	2 131 779		
Salaires et traitements*					FY	12 714 748	13 979 430		
Charges sociales (10)					FZ	4 763 377	5 184 274		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	3 253 731	3 568 629	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	29 916	8 644
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	127 818	152 350		
Autres charges (12)					GE	82 151	271 456		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	155 284 273	186 618 501	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 019 268	12 760 756	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 337	922	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	110 694	156 636	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	101	114	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	118 133	157 672
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	70 047	69 082	
	Différences négatives de change					GS	254	158	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	70 301	69 240
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	47 831	88 432	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 067 099	12 849 189	

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	646 900	812 541	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 255 754	2 670 577	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	1 696 324	2 125 540	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	3 598 978	5 608 659	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	95 592	102 223	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 060 303	3 250 711	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	60 500	129 971	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 216 396	3 482 907	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 382 582	2 125 751	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	2 018 895	1 889 252	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	4 080 036	4 347 765	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	174 020 653	205 145 590	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	163 669 903	196 407 665	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	10 350 750	8 737 924	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	89 349	79 394
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	80 200	113 439
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	106 735	152 558
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	164 039	283 186
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SUR OPERATION DE GESTION :						
Ajustements Clients			3 699	200 976		
Ajustements Fournisseurs			10 130	4 033		
Ajustements Divers			6 760			
Ajustements Emballages			70 795	441 890		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Achats Stockés			3 223	4 986		
Autres Achats			31 733			
RFA Clients			3 631	77 773		
Transports			41 611	6 198		
Salaires & Charges				141		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I					1		2		3			
	Frais d'établissement et de développement					CZ	118 446	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					KD	4 943 119	KE		KF	2 026 566		
CORPORELLES	Terrains					KG	2 671 536	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 445 950	KK		KL	35 532		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	3 278 338	KQ		KR	273 537		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 028 763	KT		KU	627 435		
	Autres immobilisations corporelles					KV	7 478 599	KW		KX	114 907		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	86 660	KZ		LA			
	Matériel de transport*					LB	603 339	LC		LD	76 406		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE	6 395 400	LF		LG	3 232 274		
	Emballages récupérables et divers *					LH	1 594 062	LI		LJ	1 218 244		
	Immobilisations corporelles en cours					LK	9 340	LL		LM	0		
	Avances et acomptes					LN	38 591 991	LO		LP	5 578 337		
	TOTAL III												
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	1 796 629	8V		8W	6 556		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 306 627	1U		1V			
	TOTAL IV					LQ	7 103 257	LR		LS	6 556		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	50 756 815	ØH		ØJ	7 611 460			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	TOTAL I					1		3		4			
	Frais d'établissement et de développement					IN		CØ	0	DØ	118 446	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					IO		LV	3 606	LW	6 966 080	IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	0	LY	2 671 536	LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	0	MB	7 481 482	MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG	0	MH	3 551 875	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	8 260	MJ	8 260	MK	9 647 938	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM	0	MN	7 593 506	MO
		Matériel de transport					IV	71 787	MP	71 787	MQ	14 873	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	41	MS	41	MT	679 704	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX	3 032 406	MV	3 032 406	MW	6 595 267	MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY	1 800 617	MZ	0	NA	1 011 689	NB	
	Avances et acomptes					NC		ND	9 340	NE		NF	
	TOTAL III					IY	1 800 617	NG	3 121 836	NH	39 247 876	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations					IØ		ØX	0	ØY	1 803 186	ØZ		
Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	0	2F	5 306 627	2G		
TOTAL IV					I3		NJ	0	NK	7 109 813	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	1 800 617	ØK	3 125 442	ØL	53 442 216	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 28022021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	64 645	EL	18 899	EM	0	EN	83 545	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 274 002	PF	246 703	PG	0	PH	1 520 706	
Terrains		PI	829 691	PJ	23 847	PK	0	PL	853 539	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 750 296	PN	321 236	PO	0	PQ	2 071 532	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	1 865 536	PW	208 177	PX	0	PY	2 073 714	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 292 856	QA	765 386	QB	8 260	QC	5 049 982	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	6 661 704	QE	172 136	QF	0	QG	6 833 840	
	Matériel de transport	QH	27 367	QI	15 392	QJ	27 886	QK	14 873	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	523 140	QM	35 005	QN	41	QO	558 104	
	Emballages récupérables et divers	QP	3 854 998	QR	1 446 946	QS	1 019 609	QT	4 282 335	
TOTAL III		QU	19 805 591	QV	2 988 128	QW	1 055 797	QX	21 737 921	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	21 144 240	ØP	3 253 731	ØQ	1 055 797	ØR	23 342 173	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	UH	
	– financières	UG	UH	UI	
	– exceptionnelles	UJ	UK	UL	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	6 556	UM	6 556	UN				
	Prêts (1) (2)		UP	5 302 732	UR	2 732	US	5 300 000			
	Autres immobilisations financières		UT	3 895	UV	327	UW	3 568			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	131 153		131 153					
	Autres créances clients		UX	3 958 762		3 958 762					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 411		3 411					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 783		5 783					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	356 561		356 561				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	495 384		495 384				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	408		408				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	32 353 685		32 353 685					
	Charges constatées d'avance		VS	160 234		160 234					
	TOTAUX			VT	42 778 570	VU	37 475 001	VV	5 303 568		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 805 654		1 061 315		744 339			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 045 529		2 045 529						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 099 143		22 099 143						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 400 194		2 400 194						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 588 411		1 588 411						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	45 064		45 064					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 718 387		1 718 387					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	890 039		890 039					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	940 308		940 308						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 441 639		8 441 639						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	41 974 372	VZ	41 230 033		744 339			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	738 268							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 28/02/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	10 350 750			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	88 299		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	31 479		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 306 455	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	4 207	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	4 228 295	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	0	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
				TOTAL I	WR	17 014 339		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	2 247 242	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	0	
		- imposées au taux de 0 %				WH	0	
		- imposées au taux de 19 %				WP	0	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	QV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC			
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5				
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	14 742 621			
						XJ	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	14 742 621	XO	0	

Désignation de l'entreprise <u>SAS QUARON</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 466 383	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
Provisions Personnel			8X	13 954	8Y	52 038
Participation			8Z	2 018 895	9A	1 889 252
Provision Environnement			9B		9C	4 700
Provisions pour dépréciation *						
Provisions pour dépréciation de Stocks			9D	6 906	9E	18 710
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
Organic			9K	266 700	9L	282 542
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	2 306 455	YO	2 247 242
			↓		↓	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS QUARON										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 737 924		Dividendes	- Autres réserves	ZD		8 737 924				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I	ØF	8 737 924		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		8 737 924				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT		3 304 668		3 473 748				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ		2 733 268		3 055 362				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		647 522		696 743				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		317 249		325 060				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST		14 351 541		17 388 808				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		21 354 250		24 939 724				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW		1 022 763		1 070 497				
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z		1 092 418		1 061 282				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		2 115 181		2 131 779				
	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		29 706 728		35 373 638				
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		13 015 715		12 217 877				
	- Montant brut des salaires *				ØB		11 363 515						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS QUARON</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Brevets & Licences	3 606			3 606	
	2	Matériels & Outillages	8 260		8 260	0	
	3	Matériels de transport	71 787		27 886	43 900	
	4	Mobilier de bureau	41		41	0	
	5	Emballages	3 032 406		1 019 609	2 012 796	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1		(3 606)	(3 606)		0	
	2		0			0	
	3	43 654	(246)	(246)		0	
	4		0			0	
	5	1 212 100	(800 696)	(800 696)		0	
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(804 549)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

Désignation de l'entreprise : SAS QUARONNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS QUARON		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/03/2020 et clos le : 28/02/2021		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	295	
Dont apprentis	YF	8	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	169 727 040	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	1 206 131	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	164 039	
TOTAL 1		OX	171 097 211
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	180 315	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	233 686	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	414 002
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	112 986 522	
Variation négative des stocks	OQ	459 121	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	16 252 122	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	105 412	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 950	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	129 805 130
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 41 706 083
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	41 706 083	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	0	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 28022021

N° SIRET

3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS QUARON

ADRESSE (voie)

3 Rue de la Buhotière

CODE POSTAL

35091

VILLE

Rennes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

LUBRO

N° SIREN (si société établie en France)

487769192

% de détention

100

Adresse :

N°

3

Voie

Rue Henri Becquerel

Code Postal

93270

Commune

SEVRAN

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01032020	et clos le	28022021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS QUARON		3 Rue de la Buhotière BP 89152 35091 Rennes	
SIRET	3 0 1 2 5 2 8 7 0 0 0 1 4 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
3 Rue de la Buhotière BP 89152 Saint Jacques de la Lande 35091 Rennes			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	14 742 621	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%	PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Navision & D365 FinOps

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
– du prestataire (ECF):			
– du comptable :			
			Tél :
– du conseil :			
			Tél :
– du CGA ou du viseur conventionné :			
			Tél :
– N° d'agrément :			

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS QUARON

du 01032020

Adresse 3 Rue de la Buhotière 35091 Rennes

au 28022021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M LAFABREGUE Bruno Dir Technique & Opération	1 Rue du Château d'eau 77540 COURPALAY FR
2	M NGUYEN-DUHAMEL Patrick Dir Administratif	59 Avenue de la Source 94130 NOGENT SUR MARNE FR
3	M MINNAERT Stéphane Dir Commercial	28T Rue du Maréchal Joffre 78110 LE VESINET FR
4	M GODINOT Eric Dir Division H&D et Usine Rennes	Le FEUIL N°64 35520 MELESSE FR
5	M MOUTON Jean-Pierre Dir Région	Les Grandes Malais 35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE FR
6	M PENICAUD Philippe Dir Technique	39 Rue de l'océan 56470 ST PHILIBERT FR
7	Mme MONFORT Régine Dir Ressources Humaines	17 Allée Gallo Romaine 35310 MORDELLES FR
8	M COSNEFROY Christophe Dir de site	7 Allée des Noisetiers 69380 LISSIEU FR
9	M BENOIT Cyril Dir Région	6 Rue du Rompis 79500 SAINT MARTIN LES MELLE FR
10	M OLIVA Eric Dir Grands Comptes & Développement	6 Allée de la Cornillere 35520 LA MEZIERE FR

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	523 915	6 465		530 380	8 534	8 353		547 267
2	297 000	4 651		301 651	20 436	11 023		333 111
3	158 040	3 067		161 107	16 997	23 260		201 366
4	128 460	3 119		131 579	6 568	13 386		151 534
5	109 439	3 066		112 505	2 963	9 322		124 791
6	108 077	3 323		111 400	5 837	12 779		130 017
7	100 050	2 621		102 671	2 028	2 864		107 564
8	96 483	2 988		99 471	10 515	10 636		120 623
9	94 417	3 089		97 506	4 545	9 536		111 588
10	93 809	2 201		96 010	2 431	8 922		107 365
**	1 709 690	34 595		1 744 285	80 859	110 085		1 935 231

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		26 408
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		4 171
Total		30 579

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2021.. (total col. 9 + total col. 10) 10	1 965 810	- de l'exercice 2021.. 10	14 742 621
- de l'exercice précédent 10	2 179 279	- de l'exercice précédent 10	14 358 979

Nom et qualité du signataire Mme Maëlle PAITRY à Rennes, le 27042021
Directrice Financière
Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
 Au titre de l'année N

2069RCI

SAS QUARON
 301252870 IS1

28/02/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
SAS QUARON 3 Rue de la Buhotière BP 89152 35091 Rennes FR 301252870	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	144 905

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

QUARON
Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 9.232.314 euros
Siège social : 3 rue de la Buhotière
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
301 252 870 R.C.S. Rennes

Procès-verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 13 mai 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Le 13 mai 2021 à 14 heures, à Rennes,

La société Quaron Beteiligungsgesellschaft GmbH, société à responsabilité de droit allemand au capital de 25.000 euros, dont le siège social est à Bielefeld 33609 – Am Stadtholz 37, immatriculée au RCS de Bielefeld sous le numéro HRB6 43610, dument représentée par Monsieur Peter Stockmeier,

Ladite société étant associé unique de la société QUARON.

Après avoir rappelé que :

- la société KPMG, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée accusé réception en date du 30 Avril 2021 est absente et excusée.
- que les représentants du Comité d'entreprise ont été valablement informés en application des dispositions de l'article L 2323-67 alinéa 3 du Code du travail de la tenue de la présente délibération.
Les représentants du comité d'entreprise sont absents et excusés.
- que l'associé unique a pu valablement satisfaire à son droit d'information préalable à la présente décision en conformité des dispositions statutaires,
- que le conseil de surveillance réuni ce jour, préalablement à la présente délibération, n'a pas émis d'observation sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2021 arrêtés par le Président.

A pris, les décisions suivantes conformément aux dispositions de l'article L.227-1 al.2 du code de commerce et de l'article 17 des statuts, en vertu desquels les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés par les dispositions du code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées pluripersonnelles sont exercés par l'associé unique dans les sociétés par actions simplifiées unipersonnelles.

L'Associé Unique déclare qu'il a eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, le droit de communication, selon les dispositions statutaires. Il signale que tous les documents soumis à la délibération ont été, en outre, communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

L'Associé Unique rappelle alors l'ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Président de Quaron SAS sur l'exercice clos le 28 février 2021,
2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,
3. Approbation des comptes annuels et mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
4. Affectation du résultat,
5. Mandats des Commissaires aux Comptes,
6. Questions diverses,
7. Pouvoirs pour les formalités.

Puis, l'Associé Unique prend connaissance des comptes annuels arrêtés par le président. Lecture est également donnée du rapport de gestion du Président de Quaron SAS.

Puis, il est donné lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

A l'issue de cette phase de lecture, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président de Quaron SAS, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos et après avoir entendu la lecture de ces rapports, approuve :

- ces rapports,
- l'inventaire,
- les comptes annuels de l'exercice clos à savoir : le bilan, le compte de résultat et son annexe pour la période allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes annuels arrêtés à cette date faisant apparaître au titre de l'exercice clos le 28 février 2021 un bénéfice net comptable de 10.350.750,11 €.

L'Associé Unique prend acte que la société n'a engagé aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal de l'exercice relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et que des amendes non déductibles fiscalement de 4.207,50 € ont été payées en cours d'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte que les conventions anciennes précédemment approuvées se sont poursuivies sur l'exercice et qu'aucune nouvelle convention n'a été mise en place durant l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique, approuvant la proposition du Président de Quaron SAS et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 28 février 2021 se soldent par un bénéfice net comptable de 10.350.750,11 €, décide d'affecter le bénéfice de la période ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 10.350.750,11 €

Affectation :

- Aux associés à titre de dividendes, la somme de 5.300.000,00 €

- Le solde, soit la somme de 5.050.750,11 €
étant affecté au poste d'autres réserves

TOTAUX 10.350.750,11 € 10.350.750,11 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
29/02/2020	0,00 €			
31/12/2018	3.636.360,00 €			
31/12/2017	2.181.816,00 €			

QUATRIEME RESOLUTION - QUITUS

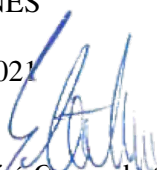
L'Associé Unique donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Président de Quaron SAS. Il donne pour le même exercice quitus au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Les décisions de l'Associé Unique seront publiées conformément aux textes en vigueur. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au président de la société avec faculté pour lui de déléguer ses pouvoirs. Plus généralement, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales requises.

Fait à RENNES

Le 13 mai 2021



Pour la société Quaronbeteiligungsgesellschaft GmbH
Associé unique
Son représentant légal
Monsieur Peter Stockmeier